



## **DELIBERATION N°2024/02/05 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

### **OBJET**

**Vente de parcelle AB 144 sis ZA  
Mas Barbet à Vauvert**

Séance du 13 février 2024

Date de convocation : 7 février 2024

Membres en exercice : 37

23 présents – 32 votants

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

### **Présents**

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Jean-François THOMAS, 7<sup>ème</sup> Vice-Président, Didier LEBOIS, 8<sup>ème</sup> Vice-Président, Bruno PASCAL, 9<sup>ème</sup> Vice-Président, Christiane ESPUCHE, 10<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Jean-Paul GERAUD, 11<sup>ème</sup> Vice-Président – Christian SOMMACAL, 2<sup>ème</sup> Membre délégué – Mesdames Véronique BENEZET, Francine CHALMETON, Annick CHOPARD, Isabelle PINON, Rachida OUJEDDOU, Sandrine RIOS, Nelly RUIZ, Françoise TURRIBIO, Conseillères Communautaires – Messieurs André MEGIAS, Farouk MOUSSA, Jérémy PEREDES, Christophe TICHET, Mohammed TOUHAMI, Conseillers Communautaires.

### **Absents ayant donné procuration**

- Madame Leila AMROUT a donné procuration à Jean-Paul GERAUD
- Madame Nadia BELAOUNI a donné procuration à Farouk MOUSSA
- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à André MEGIAS
- Madame Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Véronique VAUTRIN
- Madame Martine KUFFER a donné procuration à Nelly RUIZ
- Monsieur Joël TENA a donné procuration à André BRUNDU
- Madame Katy GUYOT a donné procuration à Jean DENAT
- Madame Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Bruno PASCAL
- Monsieur Rodolphe RUBIO a donné procuration à Annick CHOPARD

### **Absent excusé**

- Monsieur Eric BERRUS, 6<sup>ème</sup> Vice-Président.

### **Absents**

Mesdames Carole CALBA et Laurence EMMANUELLI, Conseillères communautaires.  
Messieurs Serge GARNIER et Jean-Louis MEIZONNET, Conseillers communautaires.

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

## **RAPPORTEUR : Bruno PASCAL**

### **EXPOSE**

La Communauté de communes de Petite Camargue est propriétaire d'une unité foncière, d'une superficie de 2 706 m<sup>2</sup>.

Ce foncier est une voie ferrée, exclusivement utilisée par la société ACOR dans le cadre de son activité.

En vue de vendre ce bien, un avis du Domaine a été sollicité.

L'avis du Pôle d'Evaluation Domanial, en date du 19 janvier 2024, a déterminé la valeur vénale du dit bien à 30 000 € HT.

La société ACOR se porte acquéreur de ce foncier au prix de 33 000 € HT.

### **PROPOSITION**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'avis du Domaine du 19 janvier 2024, joint en annexe ;

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Développement Economique » du 23 janvier 2024 ;

**Vu** l'examen en Commission « Finances, Mutualisation et Attribution des Fonds de concours » du 29 janvier 2024 ;

**Vu** l'examen en Bureau Communautaire du 6 février 2024 ;

### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- d'APPROUVER la proposition d'achat de la société ACOR, à hauteur de 33 000 € HT, concernant la parcelle AB 144 sis ZA Mas Barbet à Vauvert ;

- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son/sa représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

**Le Président,**

**André BRUNDU**

